

Appel de l'Union Commerciale Valaisanne (UCOVA)

Depuis le mardi 17 mars 2020, les commerces et magasins, à l'exception de ceux qui vendent des produits alimentaires ou de première nécessité, sont fermés. Des mesures ont rapidement été prises tant par la Confédération que par le Canton du Valais. L'Union Commerciale Valaisanne (UCOVA) salue ces décisions et relève que celles-ci vont dans la bonne direction. Toutefois, l'UCOVA regrette qu'elles soient insuffisantes, voire inexistantes en particulier pour certains indépendants et chefs d'entreprise. Par le biais de la Fédération des Entreprises Romandes, Valais (FER-Vs), respectivement de la FER Suisse Romande, l'UCOVA fait entendre les préoccupations de ses membres auprès des plus hautes instances du pays.

La plupart de nos membres sont dans l'impossibilité d'exercer leur activité en raison du coronavirus. Cette situation exceptionnelle remet durablement en cause la viabilité de leur entreprise.

C'est pourquoi, nous, Union Commerciale Valaisanne, en appelons au bon sens et à la responsabilité des consommateurs de ce canton et vous demandons

- De favoriser les commerces locaux qui peuvent prendre vos commandes par téléphone, courriel ou via leur site internet. Ils se feront un plaisir de vous livrer directement ou par poste.
- De renoncer à vos achats en ligne à l'étranger, auprès de groupes tels que Zalando ou Amazon qui ne contribuent en rien à conserver des emplois dans notre pays.
- Dans la mesure du possible de différer un achat jusqu'à la réouverture des commerces afin faire revivre non seulement les détaillants mais également le cœur de nos villes et villages.
- De faire usage des plateformes nouvellement créées par exemple par la HES-SO (<https://soutien-aux-commerçants-vs.ch>) ou par QoQa, la Vaudoise Assurances et le Groupe Mutuel (<https://direct.qoqa.ch>), ou d'autres. Ces plateformes agissent en tant qu'intermédiaire entre le commerçant et le consommateur en proposant des bons d'achat, généralement sans frais, voire avec un bonus.

Vous avez une épouse, un enfant, un frère ou une sœur, un proche, un ami ou une connaissance qui travaillait dans la vente le 16 mars 2020 ? Cette personne vous est reconnaissante de faire en sorte à ce qu'elle puisse espérer retrouver son emploi à l'issue de cette période agitée.

L'UCOVA, respectivement la FER-Vs est aussi intervenue afin que la question du paiement des loyers commerciaux puisse également faire l'objet d'une aide financière. En l'état actuel, cette question est toujours en suspens et l'UCOVA invite les bailleurs de locaux commerciaux à chercher et surtout à trouver des solutions avec leurs locataires. L'UCOVA soutient l'idée que tout ou partie des mois de caution requis puissent être utilisés en paiement du loyer dans les prochains mois, avec un délai de dix-huit à vingt-quatre mois pour recapitaliser le montant prélevé. Dans tous les cas, le bon sens doit prévaloir car il vaut mieux garder un locataire avec un arrangement de paiement plutôt que des locaux vides.

À vous, résidents et consommateurs de ce pays, le 16 mars dernier, vous aviez un commerce sous la main. Désormais il vous appartient de décider si vous voulez le retrouver demain !

Union Commerciale Valaisanne – UCOVA

Manfred Stucky, Président
Hubert Gattlen, Directeur